VILLE DE

Direction de l'événementiel

Règlement – Tremplin « La Case 21 »

L'étonnant calendrier de l'avent de la Ville de Caen – édition 2026

1. Présentation

À l'occasion des festivités de Noël 2026, la Ville de Caen organise la 3ème édition de son calendrier de l'avent géant qui se déroulera à l'hôtel de Ville du 1er au 24 décembre 2026.

Chaque soir, une fenêtre de la façade de l'Hôtel de Ville s'ouvrira à 18h30 pour dévoiler un spectacle surprise destiné à un public familial.

La Ville de Caen souhaite offrir une scène aux talents du territoire. Une fenêtre sera spécialement consacrée aux jeunes artistes afin de présenter leur univers, leur créativité et leur talent au public, dans un cadre original et convivial au cœur des festivités de Noël.

Toutes propositions artistiques sont les bienvenues, alors laissez parler votre créativité et imaginez cette fenêtre qui est la vôtre !

2. Qui peut participer ?

Les jeunes talents normands, artistes émergents, groupes ou collectifs souhaitant faire découvrir leur univers.

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives.

Les participants doivent proposer une création ou une prestation artistique pouvant être présentée dans le format particulier du Calendrier de l'Avent.

3. Quel projet proposer ?

La prestation sera présentée depuis une **fenêtre du Calendrier de l'Avent**, dans un format court d'environ 5 minutes et dynamique permettant de capter l'attention du public venu découvrir la surprise quotidienne.

Toutes les disciplines artistiques peuvent être proposées :

- musique et chant ;
- danse ;
- théâtre ;
- humour ;
- arts du cirque ;
- performance artistique ;
- poésie, slam ;
- arts visuels ou toute autre proposition originale.

La Ville de Caen souhaite laisser une large place à la créativité et à l'originalité.

La proposition devra toutefois être adaptée au format spécifique de l'animation et aux contraintes techniques du lieu, précisées dans le dossier technique annexé au présent règlement.

4. Le format « Fenêtre du Calendrier de l'Avent »

Le spectacle ou la proposition artistique devra donc être pensé pour ce format particulier : un espace scénique atypique, une visibilité depuis l'espace public et un temps de représentation limité.

Les candidats sont invités à prendre connaissance du dossier technique afin de concevoir leur proposition en tenant compte des caractéristiques du lieu, des accès et des équipements disponibles. Le matériel et les accessoires spécifiques nécessaires à la prestation qui ne seraient pas prévus dans le dossier technique devront être prévus par vos soins.

Un échange avec les équipes de la Ville de Caen pourra être organisé en amont afin de préparer la représentation.

5. Période de représentation
La prestation aura lieu le lundi 21 décembre 2026 à 18h30. Les candidats participants s'engagent à être disponibles à cette date.

6. Comment candidater ?
Pour participer, les candidats devront transmettre une proposition présentant leur projet artistique avant le 25 novembre 2026 avec :

- une présentation du ou des artistes ;
- une présentation de la proposition artistique envisagée ;
- les besoins techniques nécessaires à la réalisation de la prestation ;
- tout support permettant de découvrir le travail artistique du candidat : lien vidéo, audio, photographies, réseaux sociaux, site internet, etc.

Les candidatures devront être transmises à l'adresse mail suivante : evenementiel@caen.fr

7. Sélection des candidats
Les propositions reçues feront dans un premier temps l'objet d'un examen de leur faisabilité technique, afin de vérifier leur compatibilité avec les contraintes du dispositif.

Les candidatures jugées réalisables seront ensuite mises en ligne sur une plateforme dédiée, du 1er au 13 décembre, afin de permettre au public de voter pour sa proposition favorite.

En parallèle, un jury constitué par la Ville de Caen examinera les candidatures et désignera également sa proposition préférée, en tenant compte des critères suivants :

- la qualité et l'originalité de la proposition ;
- la créativité et la personnalité artistique du projet ;
- l'adaptation au format particulier de la « fenêtre » ;
- la capacité de la proposition à créer un moment convivial et attractif pour le public.

Deux propositions seront retenues le 14 décembre : l'une à l'issue du vote du public et l'autre à l'issue du vote du jury.
Les jeunes talents sélectionnés seront informés de la décision le mardi 15 décembre.